

670 chevaux sous les ordres



RÉVÉLATION Une impressionnante cavalerie piaffe d'impatience sous le capot arrière de la Ferrari 488 GTB, digne remplaçante de la 458 Italia.

D THIERRY ETIENNE
tetienna@lefigaro.fr

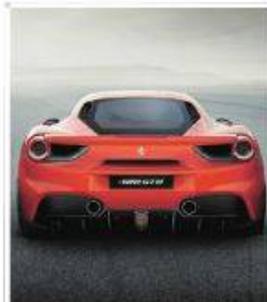
epuis son lancement, en 2009, la 458 Italia aura largement dominé une catégorie où la concurrence est pourtant féroce. À l'heure de concevoir sa remplaçante, les maîtres de Maranello ne se sont pas contentés d'une nouvelle amélioration des performances. Contraints de diminuer les émissions de CO₂, ils ont cédé à la mode du downsizing. Mais un downsizing à l'italienne, grâce auquel la puissance augmente de 100 ch !

La 488 renoue avec l'appellation GTB, pour Gran Turismo Berlinetta, inaugurée quarante ans plus tôt par la 308, première Ferrari V8 à moteur central arrière. Le Centre de design Ferrari, qui signe ce nouvel opus de la saga des berlinettes à

do-aileron avant. Le flux d'air parcourant le capot avant se retrouve divisé en deux et canalisé vers des flancs sculptés pour alimenter en air frais les échangeurs de température positionnés latéralement. Le passage à la suralimentation est en effet la grande nouveauté introduite sur cette nouvelle génération de berlinette à 8 cylindres. Même si une production limitée autorise quelques aménagements de la peine, Ferrari est, comme tous les constructeurs, sommé de réduire drastiquement son empreinte carbone.

Plus de clé pour le contact

La diminution de la cylindrée est la piste que la plupart des motoristes semble vouloir suivre. De 4,5 litres dans la 458 Italia, elle redescend donc à 3,9 litres dans la 488 GTB, mais, grâce au miracle de la suralimentation, la puissance augmente de 100 ch pour atteindre 670 ch à 6 000 tours/minute et le couple, aussi remarquable



sur le circuit de Fiorano, lui collant pratiquement deux secondes au tour.

Comme pour la « petite » California, Ferrari s'est efforcé de corriger les deux défauts propres à la suralimentation que sont le temps de réponse à l'accélérateur et la sonorité. Pour le son, les tubes des collecteurs d'échappement possèdent des longueurs identiques. Pour la réponse, une gestion très fine et progressive de la pression de suralimentation en fonction du rapport engagé est censée gommer toute hésitation.

L'aérodynamique tirerait profit d'un aileron arrière « soufflé » pour augmenter la déportance de 50 % comparée à la 458 Italia, tout en réduisant la traînée. L'incroyable niveau de performances de la 488 GTB résulte aussi d'une baisse de poids de 10 kg, ainsi que de l'efficacité accrue des aides électroniques au pilotage, notamment le Side Slip Angle Control SC2, qui régule l'angle de dérive du train arrière en pilotant le différentiel électronique E-Diff, le contrôle de traction Fl-Trac et, c'est nouveau, le tarage des amortisseurs pilotés.

Le traitement de l'habitacle est toujours aussi sportif mais de nouveaux groupes de commandes par satellite améliorent l'ergonomie. Autre nouveauté notable, il n'est plus nécessaire d'utiliser la clé pour mettre le contact. La 488 GTB vous autorise en effet à utiliser

Droit de l'usager

Contestez les PV de l'impossible

■ par **M^e Rémy Josseaume, avocat à la Cour, président de l'Automobile-Club des avocats.**

Pour être légale, la verbalisation d'un conducteur doit être expressément prévue par la loi ou le règlement : c'est le principe de légalité des délits et des peines. Voici pourtant quelques exemples de PV illégaux.

1 Aucun texte ne sanctionne à ce jour le refus de dépistage de l'imprégnation alcoolique par éthylotest ou le refus de dépistage de stupéfiant. Seul le refus de vérification de l'imprégnation alcoolique ou de stupéfiant par éthylomètre ou prise de sang peut être poursuivi et sanctionné.

2 La pratique de l'appel de phares pour prévenir d'un danger ne reçoit, elle aussi, aucune qualification pénale.

En effet, l'article R. 416-5 du Code de la route régissant l'utilisation des feux de route ne la proscribit pas.

3 L'apposition de film teinté n'est pas interdite, sauf pour le pare-brise. Bien que les verbalisations soient fréquentes pour ce motif, les juges les censurent systématiquement.

4 Stationnement dangereux ou gênant : un seul procès-verbal peut être dressé. Les PV dressés à la chaîne sur le même véhicule stationné au même endroit sont tous illégaux et seront donc annulés.

5 Si un ou plusieurs des pneus de votre véhicule n'est (ne sont) pas conforme(s) à la réglementation, les tribunaux ont jugé qu'un seul et unique PV pouvait être dressé par les forces de l'ordre, indépendamment du nombre de pneus non conformes.

6 Aucun texte n'oblige à apposer la vignette du contrôle technique. Vous pouvez prouver par tous moyens la réalisation du contrôle (carte grise, attestation du contrôleur).